



Accident non responsable et voiture epave

Par Visiteur

Bonjour je voudrais savoir si il est possible d'obliger l'expert à trouver le même véhicule dans le même état ou il était avant l'accident pour la valeur expertisé du véhicule.

sachant que la police d'autoroute reste flou dans sont rapport et qu'il est précisé dans sont rapport que le véhicule B m'est rentré dedans après avoir percuté le véhicule C après avoir eu peur du véhicule A qui n'a pas été retrouvé.moi le véhicule D après avoir été percuté par le véhicule B à l'arrière mon véhicule a effectuer un tête à queue puis a été percuté par le véhicule E.j'ai repris le contrôle de mon véhicule et je me suis garé sur la voie d'arret d'urgence.il n'y a pas eu de blessé.

ce qui rendrait nullement possible une sous évaluation du véhicule.

existe t'il une loi qui protège l'assuré non responsable.

merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

je voudrais savoir si il est possible d'obliger l'expert à trouver le même véhicule dans le même état ou il était avant l'accident pour la valeur expertisé du véhicule.

Si votre véhicule est une épave l'assurance vous indemnise à hauteur de la valeur vénale déterminée par l'expert.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce montant, vous pouvez demander une contre expertise soit en demandant celle ci à votre assureur soit en choisissant vous même un expert.

Cordialement

Par Visiteur

Vous ne répondez pas à ma question principale.
qui est :

en accident non responsable y a t'il un texte de loi qui oblige l'expert qui à évaluer mon véhicule à me proposer un autre véhicule correspondant au critaire de mon véhicule déclae épave par lui même.

pour eviter une sous évaluation de l'expert.

sincère salutations

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

en accident non responsable y a t'il un texte de loi qui oblige l'expert qui à évaluer mon véhicule à me proposer un autre véhicule correspondant au critaire de mon véhicule déclae épave par lui même.

Absolument pas. L'expert détermine la valeur vénale de votre véhicule déclaré épave et votre assurance vous verse cette somme.

J'ai précisé que si vous n'êtes pas en accord avec l'évaluation vous pouvez solliciter une contre expertise.

Cordialement

Par suzon13

Bonjour,

Dans ce cas n'est-ce pas à votre propre assurance de se retourner contre l'assurance de celui qui est en faute pour remplacer le véhicule par << l'identique >> ou tout au moins avec les mêmes caractéristiques, modèle, années et kilométrage ??

Dans ce cas vous acheter la voiture de quiconque ou de votre père qui a 10 ans et 20.000kms (ce qui n'est pas un rêve) et on vous en donne grassement 500? quand on vous la détruit et il faut dire merci et au revoir !!

Alors que sans cet accident ou vous n'êtes pas responsable (si c'est le cas) cette voiture vous aurait rendue service pendant encore 10 ans !!

J'irai piocher du côté de l'article 1382 et avec quelques renseignements je demanderai à mon assureur de me défendre, nous payons tous une prime défense et recours !! C'est le moment de s'en servir, mais si le véhicule responsable fait partie de la même compagnie !!!!

l'article dit: (dans les grandes lignes) tout homme qui cause dommage à autrui doit réparer ce dommage.

Si tu as des articles concrets fais nous signe ça intéresse du monde sans doute.

Cordialement.